



Je suis séparé de la mère de mon fils

Par **experatoo113**, le **26/05/2011 à 19:11**

Bonjour, je suis séparé de la maman à mon fils d'origine française, qui elle m'empêche à présent de le voir, j'étais jusque lors en situation irrégulière avant l'arrivée de mon ti bout et depuis c'est le monde à l'envers, j'ai obtenu un titre de séjour d'un an, je travail et je prenais soin de ma famille, mais depuis un certain temps on était dans une incompatibilité totale d'humeur d'où la rupture, et à présent elle m'empêche de voir mon fils et je sais pas quoi faire... pourriez-vous me conseiller sur :
* comment pouvoir voir mon fils?
* comment maintenir ma situation en France?
* ce que je dois faire dans les jours à venir?
merci bien pour votre collaboration

Par **corimaa**, le **26/05/2011 à 19:50**

Bonjour, il faut que vous saisissiez le juge aux affaires familiales du domicile de votre enfant pour demander un droit de visite et d'hébergement. Vous devrez également payer une pension alimentaire à la mère pour votre enfant. Il faudrait que vous commenciez à donner une pension alimentaire à la mère pour prouver au juge que vous subvenez aux besoins de votre enfant. Voyez ce que vous pouvez lui donner par rapport à votre salaire et vos charges. Ne lui payez pas cette pension en espèces, vous n'auriez aucune preuve de l'avoir fait. Ni de chèque, elle peut ne pas les encaisser et dire que vous ne payez pas de pension. Demandez lui un RIB et faites lui un virement bancaire chaque mois

Par **experatoo113**, le **26/05/2011 à 22:55**

merci d'avoir consacré et d'avoir bien voulu me répondre; sinon cela aura-t-il un impacte sur ma situation?nquel procédure dois-je prendre pour ma régularisaion à l'échéance?nmerci bien

Par **corimaa**, le **26/05/2011** à **23:52**

Je laisse quelqu'un d'autre vous répondre car je n'y connais rien en droit des étrangers, désolée